

L'ASSEMBLÉE pour les citoyens de demain

CETTE ANNÉE ENCORE, LE PARLEMENT DES ENFANTS A FRAPPÉ LES OBSERVATEURS PAR LA QUALITÉ ET LE SÉRIEUX DE SES TRAVAUX. EN ADOPTANT UNE PROPOSITION DE LOI SUR LA PROTECTION DE L'EAU, LES 577 DÉPUTÉS JUNIORS ONT EN QUELQUE SORTE DÉLIVRÉ EUX-MÊMES UNE LEÇON D'INSTRUCTION CIVIQUE À TOUS. PLUS QUE JAMAIS, LE PARLEMENT DES ENFANTS SE PLACE AINSI EN POINT D'ORGUE D'UNE ACTION QUOTIDIENNE QUI, DE L'ESPACE INTERACTIF SPÉCIAL JUNIORS AU "KIT PÉDAGOGIQUE" REMIS AUX DÉPUTÉS, TRADUIT L'ENGAGEMENT DE L'ASSEMBLÉE AU SERVICE DE L'ÉDUCATION CIVIQUE ET DÉMOCRATIQUE DES FUTURS CITOYENS.

42



Première semaine d'octobre, une fébrilité inhabituelle règne dans les couloirs de l'Assemblée. Après plusieurs semaines essentiellement consacrées au travail en circonscription, les parlementaires se retrouvent, les contacts sont renoués.

PARLEMENT grandeur nature



Réuni à l'Assemblée nationale le 27 mai 2000, le septième Parlement des enfants a adopté une proposition de loi visant à l'amélioration de la protection de l'eau des rivières. Les 577 députés juniors ont choisi la proposition de loi élaborée par la classe de CM2 de l'école primaire Mortin à Cayenne. Le texte élaboré par les enfants vise à mieux contrôler les rejets domestiques et industriels. Il a vocation à devenir prochainement une véritable loi de la République.

Cette année encore, le Parlement des enfants a constitué le point d'aboutissement d'une opération de sensibilisation civique qui a impliqué directement plusieurs milliers d'enfants et ce sur l'ensemble de l'année. À chaque rentrée scolaire, l'ensemble des écoles primaires sont invitées à faire acte de candidature. Une fois les 577 établissements sélectionnés, chaque classe engage alors un travail de réflexion aboutissant à la rédaction d'une proposition de loi sur le sujet de son choix et de deux questions adressées l'une au Président de l'Assemblée nationale, l'autre au ministre chargé de l'enseignement primaire. Parallèlement, les enfants procèdent à la désignation de l'élève qui les représentera le jour du Parlement des enfants : il sera le député junior de la circonscription dans laquelle est située la classe.

Mais s'il est le seul à se rendre à l'Assemblée nationale le "jour J", tous ses camarades auront eu la possibilité de venir, avec lui, dans les semaines qui précèdent, visiter le Palais Bourbon, accompagnés de leur instituteur : des créneaux leur sont réservés afin de les



accueillir dans les meilleures conditions. C'est également tous ensemble qu'ils auront reçu dans leur école le député de leur circonscription, venu à leur rencontre pour leur présenter sa fonction. Au total, plus de 10 000 enfants auront reçu, dans leur circonscription et à Paris, une leçon d'instruction civique "grandeur nature".

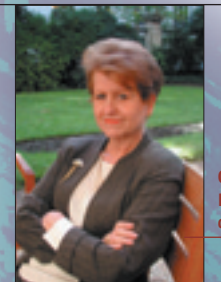
INSTRUCTION CIVIQUE sur le net

Après le Parlement mondial des enfants en 1999, l'Assemblée a entrepris de renforcer son action de sensibilisation civique auprès des plus jeunes, en lui donnant un tour encore plus concret. C'est ainsi que la nouvelle version du site internet de l'Assemblée fera, dès 2001, une place plus large à l'espace interactif spécialement réservé aux enfants.



Parallèlement, un "kit pédagogique" permettant aux juniors de se familiariser avec l'Assemblée nationale et avec les modes d'élaboration de la loi sera prochainement remis à chacun des 577 députés. À ces actions, ajoutons l'édition d'un cédérom regroupant tous les ouvrages de la collection *Connaissance de l'Assemblée*, permettant à chacun d'approfondir son information sur les différents aspects du travail parlementaire.

z o O M



Claire Brisset,
Défenseuse
des enfants.

Une "Défenseuse" pour les enfants

Après l'adoption en 1998 d'une loi protégeant mieux les enfants contre les différentes formes de maltraitance, l'Assemblée a voté cette année, sur proposition de son Président, une loi instituant un "Défenseur des enfants". Sur le modèle du Médiateur de la République, celui-ci pourra mener toutes les actions utiles - individuelles ou collectives - pour faire cesser les atteintes aux droits de l'enfant dont il aurait connaissance. C'est Mme Claire Brisset qui a été désignée pour mener à bien cette mission : les enfants ont donc désormais une "Défenseuse" à laquelle ils pourront, grâce à un numéro vert et un site internet, adresser leurs doléances.



43